



INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

RANDONÉE CYCLISTE DU VIGNOBLE DE LA CÔTE DIMANCHE 16 AOÛT 2009

La 14ème édition de la Randonnée Cycliste du Vignoble de la Côte aura lieu le 16 août prochain. Cette sortie cyclotouriste populaire comporte 3 parcours de 40, 80 ou 113 km. Environ 500 participants parcourront les villes et villages de la Côte et du Pied du Jura, dont Bassins.

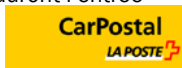


Les départs se situent à Beausobre, Morges, et sont échelonnés dans la matinée. A midi, une pasta-party attend les participants, suivie d'une tombola dans l'après-midi. Parcours, inscriptions et informations sur le site : www.cyclophilemorgien.com

OFFRE COMBINÉE : CARPOSTAL + ZOO DE LA GARENNE

CarPostal, en étroite collaboration avec le zoo de la Garenne à Le Vaud, a mis sur pied une offre combinée exclusive. Les personnes qui se rendent au zoo en car postal ou par le biais du service PubliCar reçoivent un bon de réduction de 50% sur l'entrée (adultes). De plus, les enfants de 5 à 15 ans qui voyagent en car postal ou en PubliCar auront l'entrée offerte.

www.carpostal.ch



CONCOURS PHOTOS

Le Parc Jurassien vaudois vous invite jusqu'au 1er octobre à proposer votre vision de la région dans le cadre d'un concours photos dans l'une des trois catégories suivantes : « Nature et paysage », « Patrimoine bâti des villages », « Gens et leur activité ». Renseignements et inscriptions : www.parc-jurassien.ch

JVAL ROCK FESTIVAL— BEGNINS Du 27 au 29 août 2009

Ne manquez pas la 5ème édition du **Jval Rock Festival** à Begnins. Dans un cadre d'intimité, l'affiche propose trois soirs durant un cocktail d'artistes émergents et confirmés, dont une majorité d'artistes suisses. Informations et prélocations sur le site : www.jvalfestival.com

CHIENS EN LAISSE !

La saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux a débuté. Pour ne pas déranger les petits et leurs parents, le service des forêts, de la faune et de la nature demande aux **détenteurs de chiens de tenir leur compagnon en laisse lors des promenades en forêt jusqu'au 15 juillet 2009**, et se conformer au règlement en vigueur dans les zones de faune.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Vacances en prévision ? *Contrôlez la validité de vos documents d'identité !*

Pour rappel, toute commande de carte d'identité et passeport doit se faire personnellement auprès du Contrôle des habitants en présentant :

- ⇒ 1 photo récente
- ⇒ Certificat individuel d'état civil ou acte d'origine
- ⇒ Livret de famille ou certificat de famille
- ⇒ Document périmé

Les mineurs doivent être accompagnés par leur représentant légal; dès 7 ans la signature de l'enfant est obligatoire.

Délai : 15 jours ouvrables dès le dépôt de la demande. Pour le passeport biométrique, 30 jours ouvrables dès la prise des données biométriques au centre de saisie. **Renseignements** : 022 366 23 22



JUILLET EN QUELQUES PROVERBES :

- « En juillet, mois d'abondance, le pauvre a toujours sa pitance »
- « Qui veut beau navet le sème en juillet »
- « Pluie en juillet, eau en janvier »
- « Juillet sans orage, famine au village »
- « En juillet, pluie du matin est bonne au grain »
- « Qu'on soit fumiste ou dramaturge, c'est en juillet qu'on se purge »

DANS CE NUMÉRO :

Randonnée cycliste du vignoble de la Côte	1
CarPostal / Zoo de la Garenne	1
Concours photo	1
Jval Rock Festival	1
Chiens en laisse	1
Documents d'identité	1
Agenda bachernard	2
Encouragement à l'assainissement des bâtiments	2
Dossier déchets : Huiles et déchets spéciaux	2

JUILLET 2009



BASSINFOS

AGENDA BACHENARD

1er août	Fête nationale (programme complet dans le Bassinfos du mois d'août à paraître fin juillet)
16 août	Randonnée cycliste du vignoble de la Côte
27-29 août	JVAL Festival, Begnins
20 septembre	Fête des orgues (programme complet dans Bassinfos du mois de septembre à paraître fin août)
11 octobre	Course pédestre du Crêt de la Neuve (renseignements : Ski Club Marchissy—Valérie Macheret)

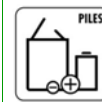
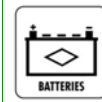
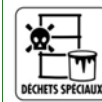
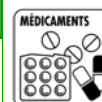
ENCOURAGEMENT À L'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS

Le Canton de Vaud lance un **programme spécial pour 2009** centré sur la **rénovation énergétique de l'enveloppe des bâtiments**, s'appliquant sur tous les immeubles chauffés construits avant 1990, dont les travaux d'isolation n'ont pas encore commencé. Il offre la possibilité de subventionnement pour la rénovation complète d'au moins un des éléments suivants : isolation thermique du toit ou de la dalle des combles; isolation thermique des murs vers l'extérieur ou contre terre, resp. du sol vers l'extérieur; isolation thermique des murs donnant sur une zone non chauffée resp. du sol donnant sur une zone non chauffée ou contre terre; rénovation des fenêtres. Les travaux terminés en 2009 bénéficieront de cette subvention. Informations complètes sur www.vd.ch/energie, rubrique *subventions* ou au SEVEN, 021 316 95 50, info.energie@vd.ch



DOSSIER DÉCHETTERIE

HUILES ET DÉCHETS SPÉCIAUX



LES MATIÈRES DANGEREUSES NE DOIVENT FINIR NI A LA POUBELLE, NI AUX TOILETTES, NI DANS LA NATURE, MAIS ELLES DOIVENT ÊTRE COLLECTÉES ET TRAITÉES SÉPARÉMENT

Huiles :

Végétales :

- Huiles alimentaires, de friteuses, de salades, glycérine



Minérales :

- Pour moteurs et engrenages
- De vidange
- Hydrauliques

Ce n'est pas :

- Solvants (thinner, diluants, alcool à brûler)
- Pétrole
- Benzène



Ces trois catégories doivent être restituées avec les déchets spéciaux. Voir sous « déchets spéciaux ».

Comment faire ?

Un conteneur à deux compartiments, 1 x huile minérale, 1 x huile végétale, est à disposition à Bassins (sous le hangar). Les flacons en plastique ayant contenu de l'huile doivent être mis à la poubelle après avoir été vidés (si leur taille excède 60 cm, les jeter dans les encombrants).

Que deviennent ces huiles ?

Les huiles usées peuvent servir comme combustibles dans les cimenteries, ou parfois à la production de biogaz ou de biodiesel. Les huiles végétales dont la qualité peut être garantie peuvent être utilisées pour fabriquer des aliments pour animaux ou pour la fabrication de savons cosmétiques.

Le déversement des huiles dans la nature met gravement en danger les sols et les eaux. Un litre d'huile pollue un million de litres d'eau.

Déchets spéciaux :

C'est :

- Restes de peintures, diluants, vernis, pétrole, colles, pesticides, produits d'entretien, bains photographiques, autres produits chimiques
- Thermomètres au mercure
- Médicaments
- Tubes fluo (néons) et ampoules éco
- Batteries véhicules
- Piles et accu



Ce n'est pas :

- Ampoules électriques standard
- Verre et papier



Comment faire :

Les déchets spéciaux doivent être ramenés en priorité à un point de vente. **La déchetterie de Bassins n'accepte pas et n'est pas équipée pour les déchets spéciaux**

Elle accepte néanmoins les piles (petit conteneur plastique sous le hangar), les tubes néons et ampoules (emplacement près de la cabane à l'entrée).

Sachez cependant que les points de vente ont l'obligation de récupérer gratuitement piles, néons, ampoules.

Attention : certains jouets, gadgets, ou appareils électroménagers contiennent des piles ou batteries. **Démontez-les pour en extraire la pile ou la batterie avant de les mettre à la déchetterie.**

Questions et renseignements : recordon@bassins.ch